

La démocratie aujourd'hui

Vaison-la-Romaine 17.10.2019

Albert Ogien

Un des problèmes publics qui nous occupe aujourd'hui est celui de savoir dans quel type de régime politique voulons nous vivre. C'est ce qu'on peut appeler la question démocratique. Une des façons dont cette question se pose actuellement nous conduit tout droit dans une impasse¹. Elle consiste à observer que, d'un côté, les gouvernements affichent leur volonté de réduire l'abîme qui s'est creusé entre eux et les populations qu'ils dirigent ; mais que, d'un autre côté, le sentiment continue à prévaloir qu'associer des citoyen.ne.s ordinaires à l'exercice du pouvoir est une démarche irréaliste, néfaste voire dangereuse.

En France, la nécessité de sortir de cette impasse - ou de réduire cet abîme - semble être devenue un impératif partagé par l'exécutif. Sans doute les Gilets jaunes sont-ils passés par là, tout comme les mobilisations autour de l'urgence climatique. L'époque est donc à la mise en place de Conventions citoyennes, d'Ateliers citoyens, d'Assemblées participatives ou de Débats publics. La multiplication des appels à la population pour résoudre les questions que le gouvernement assure ne pas pouvoir régler, et surtout la rapidité avec laquelle cette démarche s'est imposée à la sphère politique et à la haute fonction publique, change un peu la donne. Il est trop tôt pour savoir ce qui va advenir de cette ébauche de démocratie délibérative. Mais on peut déjà se réjouir d'observer comment son installation dans le paysage institutionnel français met en porte-à-faux ceux et celles qui se moquaient jusqu'à peu de l'avis des citoyen.ne.s ordinaires et tenaient le tirage au sort pour une pure absurdité. Pour atténuer cette joie un peu mauvaise, je voudrais tout de même signaler que ce changement n'existe que par le fait du Prince et qu'il dépend encore de sa seule volonté. Ce qui n'est peut-être pas un bon présage pour son avenir.

Je voudrais aller au cœur de la question démocratique et analyser ce soir ce qui en est sans doute la pierre de touche, à savoir le fait d'endosser pleinement le principe même de la démocratie : l'égalité inconditionnelle de chacun et de

¹ Une autre façon de poser la question le fait en termes de respect des libertés individuelles, voir F. Sureau, *Sans la liberté*, Paris, Gallimard 2019.

chacune, et son application dans la sphère de la décision politique. Pour commencer, je voudrais expliciter ce que ce principe stipule.

La démocratie comme expérience

Depuis sa fondation à Athènes, et à l'occasion de toutes ses mises en pratique, la possibilité même de la démocratie a toujours été contestée en raison du fait qu'un régime politique fondé sur l'expression publique de la souveraineté populaire est voué à être miné par la démagogie, les coalitions d'intérêts, les dérives oligarchiques ou l'indécision. Dans les démocraties modernes instaurées au XIX^{ème} siècle, cette contestation repose sur une série de nouveaux arguments. Un premier remet en question la représentativité des représentant.e.s en prétendant que l'élection est un système qui finit par priver les citoyen.ne.s de leur pouvoir de contrôle sur la nomination de ceux et celles qu'il leur faut choisir pour les gouverner. Un second affirme que le recours au suffrage universel ne sert en définitive qu'à reproduire de façon paisible l'ordre des choses établi. Un troisième argument condamne la démocratie en la tenant pour coupable de l'émergence d'un égalitarisme destructeur de la hiérarchie et du mérite² qui fait croire aux citoyen.ne.s qu'ils ont un droit inaliénable à « avoir des droits »³, dont celui de gouverner par eux-mêmes.

Prononcer un jugement sur la “véritable” nature du régime démocratique est une tâche délicate. Pour la faciliter, Sandra Laugier et moi avons proposé de considérer que la démocratie n'est pas seulement un régime, mais qu'elle est aussi une “forme de vie” – une manière d'organiser les rapports sociaux dont les individus font l'expérience effective dans leur quotidien. Si on se place de ce point de vue, ce qui importe est le savoir pratique que les citoyen.ne.s accumulent jour après jour à propos de ce que vivre en démocratie veut dire - savoir qui se constitue dans l'usage que chacun et chacune fait des droits, des devoirs, des procédures et des mœurs dont les relations sociales sont tissées. C'est également ainsi que se forme le savoir au sujet des rapports qui se nouent entre gouvernants et gouvernés.

Lorsqu'on envisage la démocratie comme expérience, une tout autre façon de comprendre ce qui en fait la singularité s'impose. Elle repose sur un constat :

2 D. Schnapper, *L'esprit démocratique des lois*, Paris, Gallimard, 2014.

3 H. Arendt, *Les origines du totalitarisme, Vol. 2 L'impérialisme*, Paris, Fayard, 1982.

l'idée même de démocratie introduit dans l'espace public une tension entre les promesses de l'égalité et la crainte de ses effets sociaux. Et comme cette tension est à jamais irréductible, elle ne cesse d'alimenter les évolutions que la vie en régime démocratique enregistre.

La tension entre les promesses de l'égalité et la crainte de ses effets sociaux est contenue dans la fameuse maxime : le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple. C'est que, au fil du temps, les sociétés qui vivent en régime démocratique remettent constamment sur le métier trois questions : 1) qu'est donc ce peuple au nom duquel il faut gouverner ; 2) qui est habilité à assurer cette tâche de gouvernement ; et 3) comment déterminer les besoins d'une population et comment est-il possible de les satisfaire sans causer de tort à personne ?

Cette façon d'appréhender la démocratie ouvre une toute nouvelle perspective sur l'activité politique. Elle permet d'affirmer que son fondement se trouve dans la volonté d'accomplir l'aspiration à l'égalité – ce qui est tout différent de la conception que diffusent la science et la philosophie politiques pour laquelle la démocratie est un type de régime dont la vocation est de se confronter à l'impossible réalisation de l'association de la liberté et de l'égalité. C'est pour cette raison que politistes et philosophes s'en tiennent souvent au fait que la conduite des affaires publiques est le domaine réservé de professionnels mandatés pour assurer la charge de gouverner de façon rationnelle⁴ dans le respect des institutions du système représentatif⁵. Or, cette façon d'envisager l'activité politique en démocratie est en bout de course, démentie par trois phénomènes : 1) le détournement du principe de délégation après des décennies d'exercice ; 2) la professionnalisation de l'activité de représentation (accès aux postes, stratégies électorales et routine de l'action publique) ; 3) la pacification des rapports politiques. Ces trois phénomènes sont repris par la critique qui se fait entendre aujourd'hui à propos du fonctionnement défaillant des rouages de la démocratie parlementaire, accompagnée parfois d'une remise en cause brutale des principes mêmes de représentation et de délégation.

Au lieu de concevoir cette critique du système démocratique sous l'angle de la défiance ou de la crise de la démocratie, comme c'est généralement le cas

4 Y. Mény, *Imparfait démocratie*, Paris, Presses de SciencesPo, 2019, p.52.

5 P. Manent, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Levy, 1995.

de nos jours, je préfère l'analyser comme une expression de la tension inhérente au concept de démocratie : celle entre les promesses de l'égalité et la crainte de ses effets sociaux. Qu'est-ce que cela change ?

Les promesses de l'égalité

La démocratie contient, dans son concept même, le principe de l'égalité de la voix de chacun et de chacune dans la détermination du présent et du futur d'une collectivité humaine. Dans le tout premier temps de la réalisation de la démocratie moderne, ce principe s'est traduit par le droit de choisir, au moyen du vote, ceux et celles auxquelles la responsabilité de conduire les affaires publiques sera confiée⁶. Mais le contenu pratique du principe d'égalité a évolué en plus de deux siècles d'expérience des régimes de gouvernement représentatif.

Les luttes pour l'extension des droits individuels et collectifs portée par l'idée de démocratie ont lentement élargi les sphères de l'égalité. D'abord par la lente conquête du suffrage totalement universel ; ensuite, par l'établissement des institutions de l'Etat de droit (assurer et contrôler la séparation des pouvoirs et la jouissance des droits humains); enfin par le développement, après la Seconde guerre mondiale, des mécanismes de l'Etat social⁷, c'est-à-dire les politiques publiques assurant l'accès des citoyen.ne.s à l'éducation, à la santé, au logement, à l'enseignement supérieur, au travail, au chômage, à la retraite et garantissant les conditions matérielles de l'égalité (donc la validité de leur vote).

Ce mouvement s'est inversé au tournant des années 1970. Un demi-siècle de financiarisation du capitalisme et de politiques libérales de réduction continue des droits politiques et sociaux des citoyen.ne.s a banalisé le retrait de l'Etat social et l'impératif de réduction de la dette. C'est en grande partie à ce mouvement de retrait qu'on doit la remise en cause de la légitimité de l'élection, de la représentation et de la délégation⁸ ; la désertion des urnes ; la désaffection pour les partis de gouvernement ; la détestation voire la haine pour les autorités publiques⁹. Et l'émergence de "pratiques politiques autonomes" de citoyen.ne.s (notion qu'il faut substituer à celle de "société civile", qui ne permet pas de

6 M. Hébert, *La voix du peuple*, Paris, PUF, 2018.

7 R. Castel, *Métamorphose de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

8 D. van Reybrouck, *Contre les élections*, Arles, Actes Sud, 2014.

9 R. Katz et P. Mair, « The Cartel Party Thesis : A Restatement », *Perspectives on Politics*, 7 (4), 2009.

distinguer les visées, les méthodes ou les groupes de personnes qui s'engagent dans un type particulier d'activisme).

Tous ces développements définissent une situation dans laquelle alors même que les conditions formelles de réalisation des promesses de l'égalité de toutes et de tous sont réunies, cette réalisation est entravée par le fait que le retrait de l'Etat de ses missions de service public a conduit le milieu des professionnel.le.s de la politique à tenir les citoyen.ne.s à l'écart de la délibération et de la décision au sujet des "réformes" qu'ils ont dû adopter. Cette mise à l'écart est devenue, comme je l'ai déjà dit, un fait dont l'objectivité est largement admise par tous les protagonistes. C'est ce qui conduit les responsables des pouvoirs publics à instaurer, de façon plus ou moins convaincue, des mécanismes de participation, de concertation, de délibération ou de transparence. Une leçon à tirer de ce revirement : si les régimes de gouvernement représentatif subissent de rudes critiques, l'idée de démocratie elle n'est pas en crise. Car on le voit bien : pour remédier aux errements de ces régimes, le seul guide dont nous disposons est le concept de démocratie et les promesses qu'il contient.

Les effets sociaux de l'égalité

Comme je l'ai déjà rappelé, un principe est au cœur du concept de démocratie : l'égalité inconditionnelle de tous et de toutes. Ce principe est particulièrement exigeant puisqu'il réclame l'instauration d'une vie sociale dénuée de toute trace de domination (de genre, d'origine, de statut ou de compétence) dans la vie publique comme dans la vie privée (à la maison, à l'école, en entreprise ou dans les organisations politiques). Autrement dit, le régime démocratique contient une exigence : si on admet l'égalité des voix en matière électorale, on doit également l'accepter en matière de décision politique, ce qui peut revenir à remettre en cause l'autorité des professionnel.le.s et le pouvoir des dominants ou favoriser l'instillation des ferments d'une démocratie directe. Ce sont là deux effets sociaux de l'égalité qui sont les plus difficiles à accepter puisque cela conduirait au chaos social et économique (la fin des hiérarchies et du règne de la propriété) ou à la disparition des libertés publiques (la primauté de la volonté du collectif sur celle de l'individu).

Pour ne pas craindre les effets sociaux de l'égalité, il faudrait se convaincre que les gens ordinaires disposent d'une rationalité identique à celle de tout un chacun et qu'ils ne se laissent pas uniquement guider par les affects et les émotions. Sandra et moi avons établi que le statut de citoyen dotait ceux et celles qui le possèdent d'une capacité politique qui leur permet de décider du destin de la collectivité dans laquelle leur vie quotidienne se déroule de façon au moins aussi raisonnable que ceux et celles qui ont été formés pour gouverner. Et nous avons montré que c'est parce que cette capacité leur est régulièrement déniée que les citoyen.ne.s ont fini par dénoncer le caractère intermittent de la démocratie représentative dans laquelle leur rôle est cantonné à un geste : le vote ; et par refuser de déléguer la conduite des affaires publiques à des représentant.e.s dont ils ne peuvent pas contrôler l'action avant l'élection prochaine.

C'est ce qui explique l'émergence de ce que je nomme les pratiques politiques autonomes des citoyen.ne.s. C'est-à-dire ces formes d'action qui se déploient hors de la tutelle des organisations représentatives, ne comptent que sur leurs propres forces pour atteindre leur but et ne poursuivent aucune stratégie de conquête de pouvoir (et, pour les plus radicales d'entre elles, ne s'embarrassent pas de respecter les normes de bienséance en vigueur dans l'univers policé de la politique¹⁰). Les exemples de telles pratiques sont innombrables : victoire électorale du mouvement Cinq étoiles en Italie, élections de mi-mandat aux Etats Unis avec le succès d'une nouvelle génération d'élu.e.s démocrates, insurrection civile en Algérie, grèves lycéennes pour le changement climatique en Europe, mouvement des Gilets Jaunes en France, élections d'amateurs de la politique à la Présidence du Pakistan, de la Slovaquie, de l'Ukraine ou de la Tunisie, révolte populaire au Soudan entraînant la destitution d'un tyran et la constitution d'un gouvernement de civils, campagne de "désobéissance" pour la reconnaissance de l'urgence climatique, soulèvement de Hong-Kong contre la loi d'extradition imposée par la Chine. Sans compter tant d'autres mobilisations provoquées par le caractère insupportable de l'action ou de l'inaction de pouvoirs en place (en matière d'évasion fiscale, de droit des animaux, de harcèlement sexuel ou de féminicide par exemple) ou pour protester contre l'incurie, la corruption, l'impudence ou la désinvolture de dirigeant.e.s ou de représentant.e.s (aux Philippines, en Roumanie, en Hongrie, etc.).

10 Comme ActUp ou les Femen, ou comme certaines actions d'ANV-COP 21 ou d'*Extinction Rebellion*, voire dans celle des Black blocs telle qu'elle est analysée par F. Dupuis-Déri, *Les Black blocs*, Montréal, Lux, 2015.

Le développement de cet activisme sauvage oblige à considérer un fait dont il va bien falloir que nous prenions un jour toute la mesure : les citoyen.ne.s se gênent de moins en moins pour faire irruption de façon impromptue dans la vie politique de leur pays et, sans se soucier de l'avis d'autorités supérieures, cherchent à imprimer une orientation différente à la manière dont les affaires publiques y sont prises en charge par leur gouvernement et les forces qui le soutiennent.

Cet activisme est un autre des effets sociaux de l'égalité. Il nous fait entrer dans une nouvelle ère du politique dans laquelle la "souveraineté du peuple" ne se construit plus uniquement par l'expression du suffrage universel et par le truchement des organisations officielles de la représentation (partis et syndicats). Car ce que l'activisme sauvage démontre, c'est qu'elle vit tout autant dans l'actualisation des principes de solidarité, de dignité, de justice, d'autonomie et de pluralisme telle que les membres d'une société l'accomplissent dans la vie quotidienne. Il arrive parfois que cet activisme sauvage tourne à l'affrontement direct avec le milieu de ceux et celles qui ont été élues pour les gouverner et préserver l'ordre public. Certains envisagent cet affrontement comme l'opposition entre le "peuple" et les "élites". On peut préférer y voir l'expression de la rivalité ouverte entre des deux sources de légitimité de l'action politique. La première de ces sources est institutionnelle, au sens où elle procède des organes de gouvernement et est fondée sur l'élection et la délégation du droit de diriger la société à un corps d'expert.e.s (les responsables politiques) et de représentant.e.s (autorités élues, partis, syndicats, dépositaires de fonctions officielles). La seconde source de légitimité est sociale, au sens où elle est revendiquée par des citoyen.ne.s ordinaires qui s'associent, de façon occasionnelle et organisée, pour exiger, de la part de leurs gouvernements ou de leurs représentant.e.s, la satisfaction de demandes que ces derniers jugent irréalistes, secondaires ou accessoires.

La coexistence de ces deux sources de légitimité est consubstantielle à un régime démocratique. Or reconnaître ce fait continue à soulever bien des réticences. Pour les uns, admettre que la légitimité des urnes pourrait être remise en cause par la légitimité de la rue reviendrait à miner les deux piliers de la démocratie : l'élection et la règle de la majorité ; pour d'autres, ce serait accepter une insupportable atteinte à l'autorité de l'Etat qui rendrait tout

exercice du pouvoir impossible. Pour les défenseurs de l'égalité inconditionnelle de tous et de toutes, c'est admettre que les citoyen.ne.s ordinaires ont la capacité de reprendre le contrôle sur des décisions qui pèsent sur leur avenir et reconnaître leur droit absolu à ne plus les abandonner aux mains d'expert.e.s et de professionnel.le.s de la politique.

Le travail que Sandra et moi avons fait dans notre dernier livre se situe dans cette dernière perspective. Il analyse cette pensée de l'antidémocratie dont l'objet est de justifier et de reconduire une asymétrie de raison et de compétence en faveur des puissants et des dominants. C'est en ce sens qu'elle s'oppose à la réalisation du projet de radicalisation de la démocratie.

Reconstruire le politique à partir de l'égalité

Une série de pratiques politiques autonomes visent spécifiquement à forcer des pouvoirs en place à s'intéresser à des questions que ceux-ci considèrent comme périphériques ou anecdotiques ou, de façon fataliste, comme insolubles en l'état actuel des rapports de force (comme l'évasion fiscale, l'urgence climatique, la précarité, les agressions sexuelles, le harcèlement managérial, la corruption, la pollution industrielle, le féminicide, l'homophobie, etc.). Ce qui caractérise ces pratiques est le fait d'inventer une manière d'agir en politique qui respecte les promesses de la démocratie tout en intégrant les effets sociaux de leur réalisation.

Cette reconstruction du politique (et de la démocratie) à partir de l'égalité se traduit par une manière d'agir en politique qui laisse les citoyen.ne.s décider ensemble de leur destin collectif et les conduit à exiger de prendre en charge la conduite des affaires publiques sans que leurs choix ne soient guidés par des tuteurs ou des professionnel.le.s de la politique. Tel est le défi que l'intervention autonome des citoyen.ne.s en politique entend relever.

Pour que notre vie politique puisse être considérée comme réellement démocratique, les utopistes affirment qu'il s'agirait d'agir en politique "comme si nous étions déjà libres" (D. Graeber) ou comme si nous étions "déjà égaux" (J. Rancière). Pour les réalistes, il suffit que les individus commencent à agir par eux-mêmes à partir des libertés dont ils disposent déjà et des conditions de l'égalité qui leur sont déjà reconnues. Et le fait que cela est possible est attesté

par le succès des mobilisations dont j'ai dressé une courte liste. Telle est la situation dans laquelle se trouve la démocratie aujourd'hui. C'est en tous cas ce que j'ai essayé de vous proposer ce soir.